

Site web : www.cgpa64.fr
 E-mail : contactcgpa@orange.fr
 ISSN 1967-080X

Responsable : Marie-Jos  Domecq
 Mise en page : Anne Falcimaigne

La Lettre du CGPA n  33

Septembre 2022

Betharram



Au XV^e si cle, selon la tradition, la Vierge Marie sauve de la noyade une jeune fille tomb e dans le gave en lui tendant un rameau. En b arnais, *beth arram* signifie « beau rameau ». *Wikipedia*

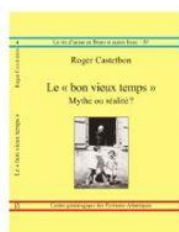
Lieu de p lerinage tr s fr quent , il est partiellement d truit   la R volution. L'ensemble de ce sanctuaire marial est restaur  au XIX^e et XX^e si cle.



Table des matières

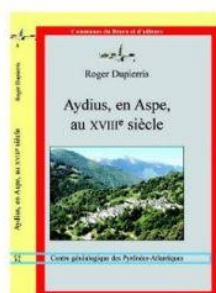
Mot de la présidente.....	3
Histoire de Didace Barbé (Cazenave dit Barbé), Religieux de Bétharam	4
Un acte en Avignon	8
Le prince de Jurançon	9
Le Provence II	11
Les ambassadeurs du Béarn	17
Des mariages bien surprenants autour de Salies-de-Béarn au début du 19ème ..	19
Éphéméride de Monein.....	21
Lu pour vous.....	23
Initiation à l'héraldique.....	24
Le « Cayer de Nottes » de Jean Lajusan-Laclotte (1744-1829) Manuscrit généalogique, historique ... et moral.....	29
Un peu de paléographie.....	31
CGPA : ce qu'il faut savoir	32

Quelques livres du CGPA – On les commande au <http://www.cgpa64.fr/publications/les-livres/>



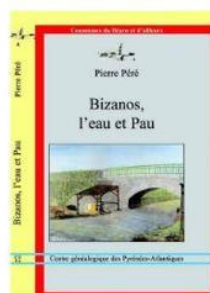
Le « bon vieux temps »

par Roger Castetbon



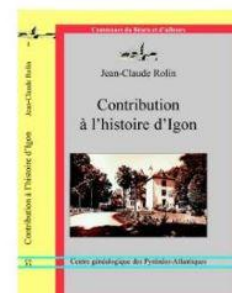
Aydius en Aspe

par Roger Dupierris



Bizanos, l'eau et Pau

par Pierre Péré



Igon

par Jean-Claude Rolin

Mot de la présidente

Marie José Domecq

Bonjour à tous,

Encore une lettre du CGPA qu'Anne Falcimaigne a réussie. Nous remercions tous ceux qui nous ont envoyé assez d'articles pour la confectionner. Sans Anne et sans eux notre Lettre n'existerait pas, nous leur en sommes reconnaissants.

Les sujets de ce numéro sont très variés. Ils vont sûrement vous faire découvrir des choses que vous ne connaissiez pas, et peut-être susciteront-ils chez vous l'envie de prendre la plume ou le clavier pour à votre tour écrire un petit quelque chose pour la prochaine Lettre. N'hésitez pas aussi à nous faire parvenir des photos qui peuvent servir d'illustrations pour des articles ou pour la page de couverture.

Sur notre site internet, deux nouveautés : sur la page d'accueil un bouton « Faire un don » qui ouvre un formulaire permettant de verser de l'argent sur le compte PayPal du CGPA, et, dans la partie « Liens », un lien qui permettra à nos adhérents, étrangers en particulier, de payer leur cotisation annuelle sans problème.

Nouveautés ce trimestre dans Dropbox Adhérents :

- Dans la partie « Revues échangées ... » le bulletin du Cercle d'histoire et généalogie du Périgord N°140.
- Dans la partie « Documents divers » et « Bibliothèque privée du CGPA » vous trouverez *Essais historique sur le Béarn par Faget de Baure en 1818*
- *Gaston Phébus* par Madaune en 1864,
- *Poésies béarnaises* édité par Vignacourt en 1852
- *Voyage aux Pyrénées* par H. Taine en 1867,
- *Voyage archéologique et historique dans l'ancienne vicomté de Béarn*, écrit en 1856
- Dans la partie « Documents divers » et « Documents notariés », vous trouverez aussi une liste d'actes notariés qui concernent les habitants de la commune de Bordes qui nous a été donnée par l'association *Mémoire de Bordes*

Autre nouveauté pour ceux qui n'habitent pas trop loin, nous avons commencé un atelier de lecture de documents. Il a lieu tous les 15 jours, les lundis après-midi aux Archives départementales. Que vous ayez ou non un document à lire, vous pouvez participer à cet atelier. Les documents doivent être envoyés par Internet avant le samedi soir que nous ayons le temps de les reproduire pour l'atelier. Nous réfléchissons aussi à la manière de faire participer ceux qui habitent loin.

Deux membres du CGPA ont participé à une réunion de la Fédération de Généalogie des Pyrénées-Atlantiques et à une réunion entre le Conseil départemental, les Archives départementales et la Fédération de Généalogie des Pyrénées-Atlantiques. Un compte rendu de ces réunions vous sera fait sans doute dans la prochaine Lettre.

Nous serons présents le 4 septembre aux Ballades Littéraires de Lons et le 10 septembre aux salons des associations de la Ville de Pau. Ceux qui voudraient nous aider à tenir les stands peuvent d'ores et déjà nous contacter.

Nous aimerions lancer d'autres ateliers ou quelques conférences, mais pour cela il faut du monde pour organiser, trouver des thèmes, des conférenciers. Si vous vous sentez une âme d'organisateur, ou si vous avez une compétence sur un sujet et l'envie de transmettre votre compétence à d'autres, n'hésitez pas à nous contacter. À la rentrée, nous aurons sans doute une conférence sur la psycho-généalogie à vous proposer.

Je regrette que nous n'ayons parmi nous personne d'assez compétent pour pouvoir filmer correctement les conférences et pouvoir les mettre ensuite à disposition de ceux qui habitent loin. Si vous n'habitez pas trop loin et que vous êtes capable de faire ça ou si vous connaissez quelqu'un capable de le faire, dites-le nous.

Bon je vous laisse maintenant découvrir la Lettre du CGPA

Bonne lecture !

Histoire de Didace Barbé (Cazenave dit Barbé), Religieux de Bétharram

Didier Videau

Recherche de l'existence de Didace Barbé

Ma belle-mère, Léontine Barbé (1926-2009) originaire de Beuste, m'avait parlé d'un parent, religieux de Bétharram, parti en mission en Amérique du Sud. Cela semblait très simple de le retrouver.

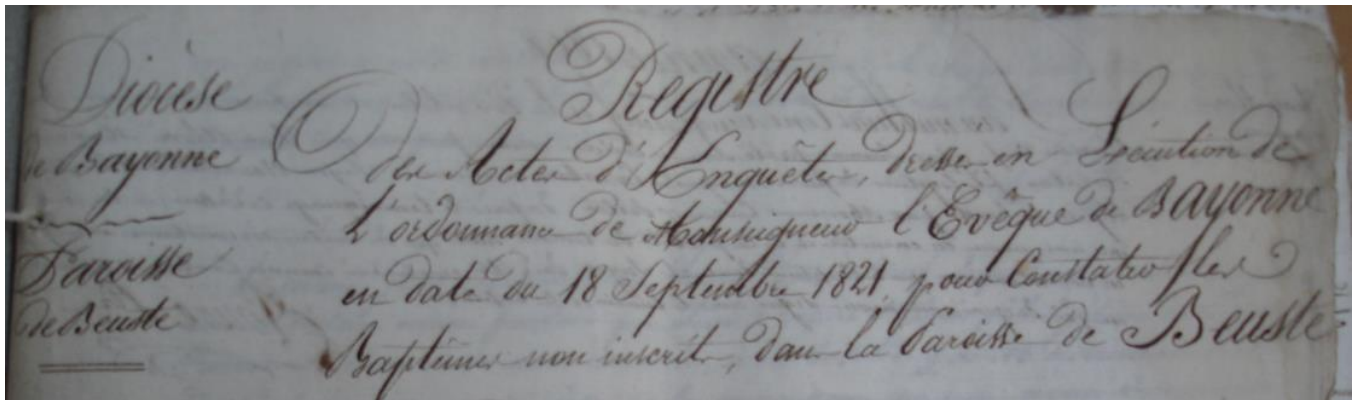
En 2007, je me décide à prendre un premier contact avec la congrégation de Bétharram qui me confirme bien l'existence de Didace Barbé missionnaire en Amérique du Sud, mais toutes les archives ont été transférées à Rome !

Un simple mel à Rome à l'adresse indiquée et, surprise, quelques jours plus tard, je reçois un long message avec les quelques renseignements ou rares correspondances en leur possession.

Je découvre qu'il est né le 15 février 1813 à Beuste. Je me précipite aux Archives mais malheureusement je ne trouve rien dans cette période.

Didace Barbé étant devenu prêtre je vais fouiller dans le fonds des paroisses catholiques (130J-Beuste/1).

Dans ce fonds, on trouve d'abord le registre de catholicité (BMS) 1819-1850, mais surtout pour la période qui nous intéresse, un registre d'enquêtes portant sur les baptêmes non inscrits de la période 1793-1819.



J'y découvre la confirmation de son baptême et de sa naissance sur témoignage des témoins, parrain et marraine et de l'intéressé lui-même. J'y découvre aussi les mêmes témoignages pour sa fratrie. Quelques extraits ci-après.

Je poursuis ensuite mes recherches sur l'état civil pour retrouver le mariage de ses parents. Quelle n'est pas ma surprise, de découvrir l'acte de mariage de ses parents à la date du 31 décembre 1818, soit 5 ans après sa naissance. Dans cet acte d'état civil, ses parents déclarent la naissance de leurs enfants.

Contrairement à tous les usages locaux, les 4 enfants sont nés hors mariage et leurs parents ne se sont mariés qu'après 15 ans de vie commune le jeudi 31 décembre 1818 à Beuste comme le confirme l'acte de mariage.

Cette régularisation, peu banale à l'époque (même si cela arrive plus souvent qu'on ne le croit), l'est d'autant plus que Didace va devenir prêtre de Bétharram avec des parents qui sont tous les deux baptisés et dans un village où tout le monde se connaît. Je vous laisse le plaisir d'en découvrir la transcription et la copie de l'acte ci-après.

Je peux ainsi reconstituer sa famille au regard de l'état civil :

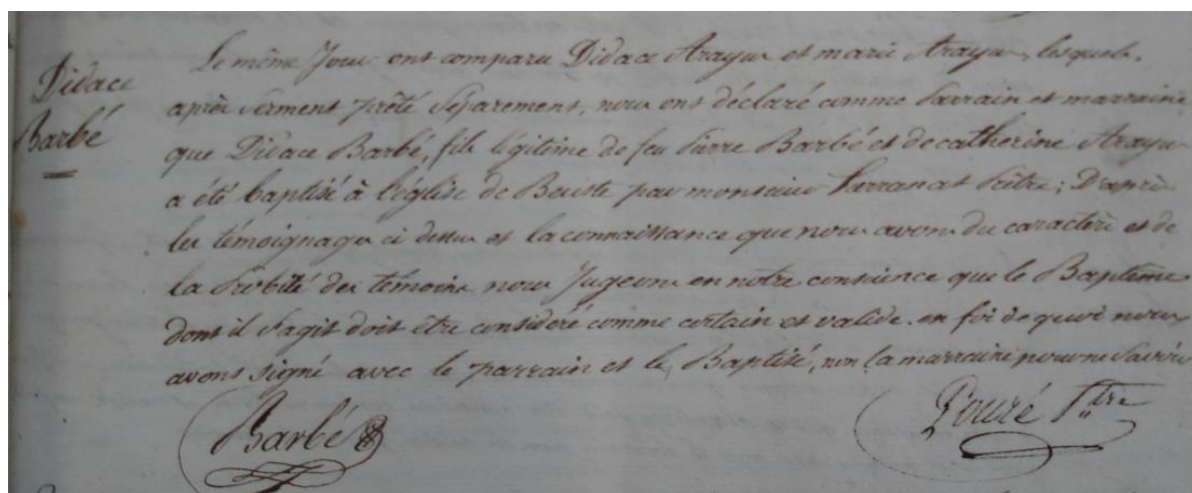
Didace CAZENAVE DIT BARBÉ voit le jour le lundi 15 février 1813 à Beuste (64800), 3^{ème} né d'une fratrie de 4. Il est le fils légitime de Pierre (4^{ème} né) CAZENAVE DIT BARBÉ¹, âgé de 33 ans et de Catherine ARAYUS, âgée de 35 ans. A sa naissance, il a deux sœurs :

- **Marie-Anne**, née le lundi 2 septembre 1805 à Beuste
- **Jeanne**, née le lundi 3 juillet 1809 à Beuste

Son père, Pierre Cazenave dit Barbé, meurt quand il avait 7 ans le 12/7/1820

Sa mère, Catherine ARAYUS, meurt quand il avait 25 ans le 17 février 1838

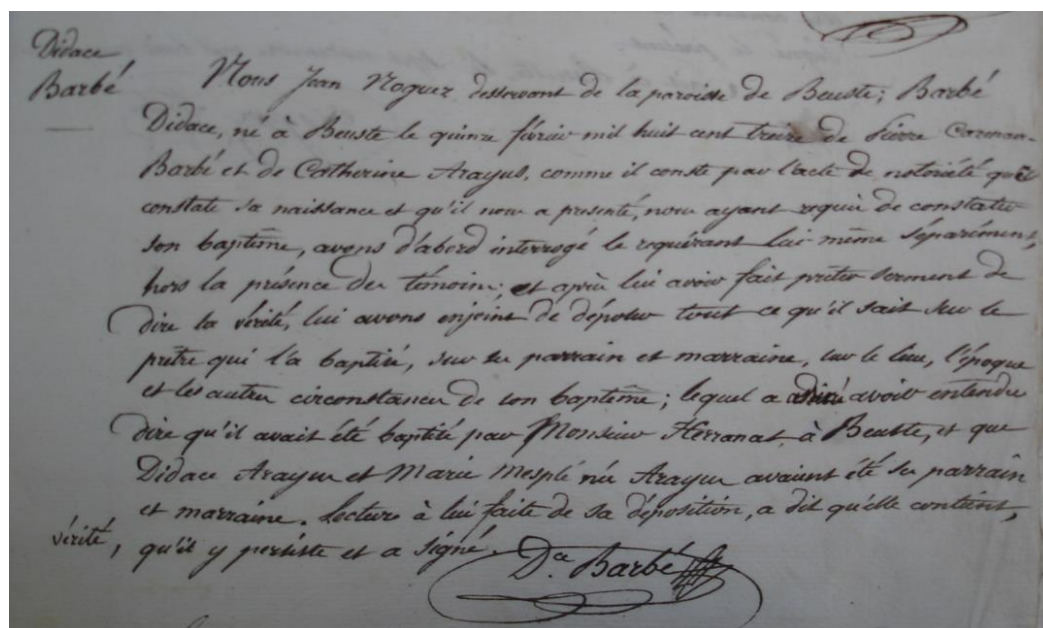
Copie du témoignage du parrain et de la marraine :



Le même jour ont comparu Didace Arayus et Marie Arayus, lesquels, après verement prêté séparément, nous ont déclaré comme sarrain et marraine que Didace Barbé, fils légitime de feu Pierre Barbé et de Catherine Arayus a été baptisé à l'église de Beuste par monsieur Ferranet prêtre; D'après les témoignages ci dessus et la connaissance que nous avons du caractère et de la probité des témoins nous jugeons en notre conscience que le Baptême dont il s'agit doit être considéré comme certain et valide. en foi de quoi nous avons signé avec le parrain et le Baptême, sur la marraine pour un d'avis.

Barbé
Ferranet

Copie du témoignage de l'intéressé :



Monsieur Jean Ferranet, curé de la paroisse de Beuste; Barbé Didace, né à Beuste le quinze février mil huit cent treize de Pierre Cazenave Barbé et de Catherine Arayus, comme il conste par l'acte de naissance qui constate sa naissance et qu'il nous a présenté, nous ayant requis de constater son baptême, avons d'abord interrogé le requérant lui-même séparément, hors la présence des témoins; et après lui avoir fait prêter serment de dire la vérité, lui avons enjoins de déposer tout ce qu'il sait des le prêtre qui l'a baptisé, sur le parrain et marraine, sur le lieu, l'époque et les autres circonstances de son baptême; lequel a dit avoir entendu dire qu'il avait été baptisé par Monsieur Ferranet, à Beuste, et que Didace Arayus et Marie Maspé née Arayus avaient été le parrain et marraine. lecture à lui faite de sa déposition, a dit qu'elle contenait vérité, qu'il y persiste et a signé.

J. Barbé

1 Son père Jean CAZENAVE DIT BARBÉ, tisserand, laboureur, est aussi un ancêtre de ma belle-mère, Léontine Barbé épouse Jean Carrère

Extrait du registre de l'État-civil Beuste Mariages 1813-1832 (AD64 – 5MI119/1)

<http://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r18615zjgfd7kk/f30>

Transcription

L'an mil huit cent dix huit et le 31 décembre en la maison Commune de Beuste devant nous Jacques Courreger maire, officier de l'état civil, de la commune de Beuste, canton de Claracq, département des Basses Pyrénées sont comparu Pierre Cazenave dit Barbé âgé de trente neuf ans né à Beuste le neuf septembre mil sept cent soixante dix neuf fils légitime quatrième né, de Jean Cazenave dit Barbé à ce présent et consentant et de feu marie St martin tous laboureur domiciliés au dit Beuste, d'une part, ; et Catherine arayus, âgé de quarante un an née à Beuste le dix neuf février mil sept cent soixante dix sept, fille légitime de feu Jean arayus et de marie haurigot à ce présente et consentante aussi d'état de laboureur, domiciliés au même lieu de Beuste d'autre ; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale de notre maison communale, savoir : les vingt et vingt sept Décembre, mois courant, aux heures de midi et jour de dimanche, devant la principale de notre maison. Aucune opposition au dit mariage, ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les pièces dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent prendre pour mari et pour femme : Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Pierre Cazenave-Barbé et Catherine arayus sont unis par le mariage et aussitôt les dits époux ont déclaré qu'ils ont vécu ensemble depuis environ quinze an sous la foi du mariage célébré en face de

L'an mil huit cent dix huit et le trente un
Décembre en la maison Commune de Beuste devant
nous Jacques Courreger maire, officier de l'état
civil, de la Commune de Beuste, Canton de Claracq,
Département des Basses Pyrénées sans comparu
Pierre Cazenave dit Barbé âgé de trente neuf ans
né à Beuste le neuf septembre mil sept cent soixante
dix neuf fils légitime quatrième né, de Jean Cazenave
dit Barbé à ce présent et consentant et de feu marie
St martin tous laboureur domiciliés au dit Beuste,
d'une part, ; et Catherine arayus, âgé de quarante
un an née à Beuste le dix neuf février mil sept
cent soixante dix sept, fille légitime de feu Jean
arayus et de marie haurigot à ce présente et
consentante aussi d'état de laboureur, domiciliés au
même lieu de Beuste d'autre ; lesquels nous ont
requis de procéder à la célébration du mariage projeté
entre eux et dont les publications ont été faites devant
la principale de notre maison Commune ; savoir : les

vingt et vingt sept Décembre, mois courant, aux
heures de midi et jour de dimanche, devant la
principale de notre maison. Aucune opposition
au dit mariage, ne nous ayant été signifiée, faisant
droit à leur réquisition après avoir donné lecture de
toutes les pièces dessus mentionnées et du chapitre
six du titre du code civil intitulé du mariage,
avons demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils veulent prendre pour mari et pour femme :
Chacun d'eux ayant répondu séparément et
affirmativement, déclarons au nom de la loi que
Pierre Cazenave-Barbé et Catherine arayus
sont unis par le mariage et aussitôt les dits époux
ont déclaré qu'ils ont vécu ensemble depuis environ
quinze ans sous la foi du mariage célébré en face
de l'église et qu'ils ont eu d'eux quatre enfants, 9
deux mâles et deux filles, la première des dits enfants
appelée marie- anne Barbé, est née à Beuste le
deux septembre mil huit cent cinq, la seconde appelée
Jeanne Barbé née à Beuste le trois Juillet mil
huit cent neuf, la troisième appelée Diodace Barbé
né à Beuste le quinze février mil huit cent treize et
le quatrième enfant appelé Jean Barbé né à
Beuste le douze Juillet mil huit cent quinze ce
dernier seulement, porté sur les registres civils de la
dite commune mil huit cent quinze, que les dits époux
reconnaittent pour leurs enfants et qu'ils entendent
légitimer par leur mariage de tout ce avoir
d'être acte en présence de Jean Cazenave-Barbé
âgé de soixante seize ans laboureur, père du futur
époux, de Diodace arayus Intendant, âgé de vingt
six ans frère de la future, de Jean haurigot
dit minuelle âgé de cinquante ans et de Pierre
Poussade arabis âgé de cinquante quatre ans ce
dernier laboureur, oncle de la future et tous

l'église et qu'il est né d'eux quatre enfants, deux mâles et deux filles, la première des dits enfants appelée marie-anne Barbé, est née à Beuste le deux septembre mille huit cent cinq, la seconde appelée Jeanne Barbé née à Beuste le trois juillet mil huit cent neuf, le troisième appelé Didace Barbé né à Beuste le quinze février mil huit cent treize et le quatrième enfin appelé Jean Barbé né à Beuste le douze juillet mil huit cent quinze ce dernier seulement, porté sur le registre civil de la dite année mil huit cent quinze que les dits époux reconnaissent pour leurs enfants et qu'ils entendent légitimer par leur mariage. De tout ce avons dressé acte en présence de Jean Cazenave-Barbé âgé de soixante seize an laboureur, père du futur époux, de Didace Arayus instituteur, âgé de vingt six an le frère de la future, de Jean Harrigot dit minvielle âgé de cinquante ans et de Pierre Fourcade arrabie agé de cinquante quatre ans ce dernier laboureur, oncle de la future et tous domiciliés au lieu dit de Beuste ; lesquels après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé avec nous et les parties contractantes à la réserve de la future épouse et de sa mère qui ont déclaré individuellement ne pas savoir écrire ni signer de ce par nous interpellé. Constat pour seul les mots (devant la principale porte de notre mais) rayés ci-dessus.

Domiciliés au dit lieu de Beuste ; lesquels après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé avec nous et les parties contractantes à la réserve de la future épouse et de sa mère qui ont déclaré individuellement ne pas savoir écrire ni signer de ce par nous interpellé. Constat pour seul les mots (devant la principale porte de notre mais) rayés ci-dessus.

Minvielle
 Barbé & fils
 Fourcade arrabie

Ayant été destinataire d'une copie des quelques archives de sa congrégation et avec l'appui de divers documents sur internet, j'ai découvert une histoire intéressante et originale, et même passionnante.

Les grandes étapes de sa vie religieuse

Il est ordonné prêtre à Bayonne le 22 septembre 1838 et entre dans la congrégation de Bétharram le même jour.

Il fait sa première profession le 22 octobre 1842 (cette congrégation avait été fondée par le Père Miguel Garicöits né le 15 avril 1797 à Ibarre).

Après avoir été directeur de Bétharram et participé aux fondations du Père Garicöits dans les Pyrénées-Atlantiques, il est envoyé en mission en Argentine en 1856 pour fonder école et collège.

Il enseignera et dirigera ses fondations jusqu'à sa mort à Buenos Aires le 13 août 1869.

J'essaierai de vous raconter les péripéties de sa vie dans une prochaine Lettre (2^{ème} partie).



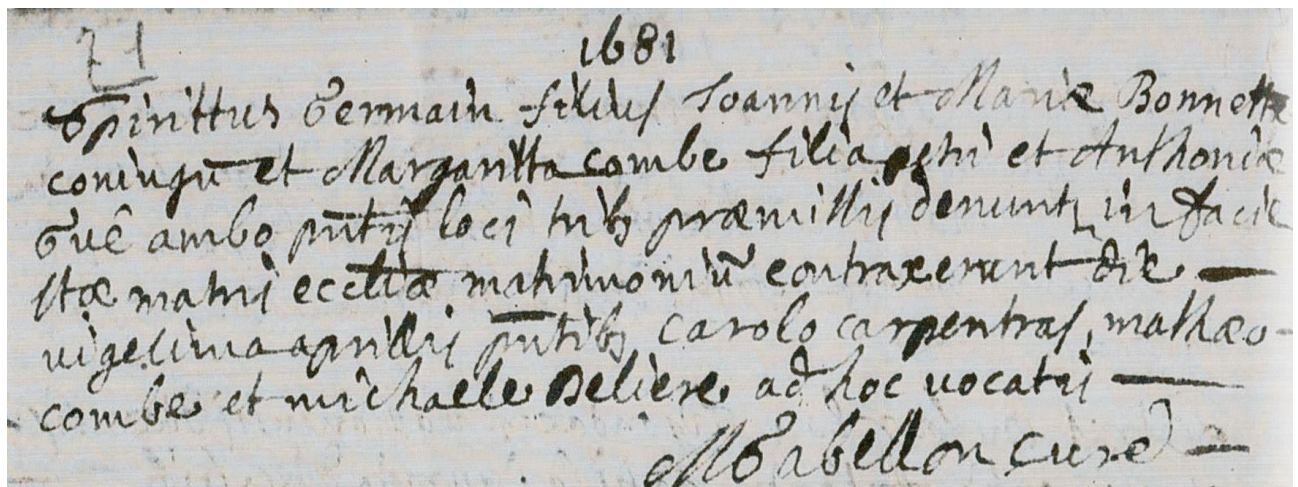
Un acte en Avignon

Pierre Kunz

La ville d'Avignon, marquée par la présence des papes de 1309 à 1423, est restée possession du Vatican jusqu'en 1790.

Cette histoire singulière de la ville se manifeste jusque dans ses actes paroissiaux, écrits en latin.

L'acte ci-dessous, mariage entre Esprit Germain et Marguerite Combe en est un bon exemple.



Quelques constats :

- les prénoms sont latinisés : Esprit devient Spirittus, Jean Joannès, Pierre Petri, etc.
- les noms de famille des femmes sont féminisés : Maria Bonnette est la fille de Jean Bonnet
- le latin est approximatif, assez loin du latin classique

À noter aussi que, dans bien des villages des alentours, les registres paroissiaux commencent avant 1600 : de quoi faire rêver dans le Sud-Ouest !

Photo : Avignon - Miniature du début du XV^e siècle. Atelier du Maître de Boucicaut, ms. 23279, f^o 81 Bibliothèque Nationale. [Wikipedia](#).



Le prince de Jurançon

Philippe Goillard

Notre état civil interdit, en principe, la présence de titres de noblesse dans les actes qu'il enregistre, hormis ceux qui ont été reconnus par le service du sceau de France du ministère de la justice. Les représentants de nos maisons souveraines (Bourbons, Orléans, Bonaparte) en sont donc exclus, ou plutôt réduits au laxisme des agents de l'État.

Ainsi en va-t-il de même de quelques titres princiers portés par l'aristocratie française, mais c'est en réalité plus complexe en raison du porteur et de l'origine du titre. À l'heure actuelle, par exemple, les princes et princesses de Broglie (Saint-Empire romain germanique) ou Murat (Premier Empire) n'ont pas tous disparu de nos registres.

Aussi quelle ne fut pas ma surprise de découvrir, au hasard d'une recherche dans les tables de l'état civil de Bielle, la présence d'un « prince de Jurançon », en 1837 ! Certes, nous étions alors sous la Monarchie de Juillet, mais ce titre princier m'était inconnu, comme de tout nobiliaire, et des Bourbons et des Orléans d'alors – ces derniers occupaient le trône à l'époque.

Tout chercheur le sait : il faut vérifier la source et l'analyser avec un esprit critique. Les différents éléments¹ sont ici mis à la disposition du lecteur lui-même, qui verra que ce fut fort simple.

26 Mars 1837	Muscade	Pierre Leguier,	21 février 1837
29 8 ^{bre}	Prince de Jurançon	Dominique	8 7 ^{bre}
16 9 ^{bre}	Seyre	Jacques	21 7 ^{bre} 1838

Souverbelle Jean Pierre	21 février	0
- Prince Dominique de Jurançon	25 Janvier	2
- Vignatou Lapostolle Julie Françoise	8 7 ^{bre}	18
	9 Janvier	fer

Certifié par le maire Soumignie à Bielle le 1^{er} Janvier 1838

N° 18.

Le huit du mois de Septembre à quatre heures du soir, par devant nous Jean Benoit Fabien de Laborde maire officier de l'état civil de la commune de Bielle, Canton d'Arudy, Département des Basses Pyrénées; est comparu Jean Prince âgé de trente trois ans charron, natif de Jurançon domicile au présent lieu, lequel nous a présenté un enfant d'un sexe masculin, né aujourd'hui dix heures du matin, dans la maison Masouy demeurant à Bielle, lui présent, de lui déclarant, et de Marie Françoise Eugénie Le Roi son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Dominique. Les dites Déclaration et présentation faite en présence de Joseph Casenave âgé de cinquante sept ans, et de Jean Labasie âgé de soixante deux ans, le premier témoin, et le second laborneur, domiciliés à Bielle, et ont le père et témoin, signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture.

Labasie Prince

On remarquera que le maire de la commune n'est autre que Jean Benoît Fabien de Laborde (1804-1854) et que la mère de l'enfant² se nomme « Le Roi », de quoi perturber assurément – particule et patronyme – le préposé chargé de l'établissement des tables. Le lecteur de contes n'ignore pas qu'une bergère peut devenir princesse ; l'état civil de Bielle lui fournit la preuve qu'un charron pouvait devenir prince... Comme ce prince-là reste dépourvu de blason, l'article a été illustré par celui de la famille du maire³, la commune dont il porte le nom en étant dépourvue. Celle de Méréville (Essonne) – devenue récemment Le Mérévillois –, où les Laborde possédaient un domaine, a les armes de la famille qui les lui proposa en 1940. Ajoutons par ailleurs, pour conclure sans changer de thème, que le village béarnais de Laàs s'est érigé en « principauté » en 2014 : mais si celle-ci émet des passeports, elle n'a pas encore attribué de titres.



1. Les images de l'état civil de la commune de Bielle proviennent du site des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques : tables décennales 1833-1842, table annuelle des naissances 1837, acte de naissance n° 18. Le blason est dû à l'obligeance et au savoir de M. Jean-Charles Prat.
2. L'état civil de Jurançon enregistra, le 2 février 1837, le mariage du roturier Jean Prince, né à Jurançon, le 5 frimaire an XIII, et de Marie Françoise Eugénie Leroy, née à Oloron, le 1^{er} avril 1817. Les tables décennales numérisées de Bielle et de Jurançon (1833-1892) n'ont pas permis d'y trouver le mariage éventuel ni le décès de Dominique Prince.
3. Le maire appartient à la branche aînée de la famille de Laborde, originaire du Béarn, dont une branche cadette, anoblie au XVIII^e siècle, reçut de Louis XVI le titre de marquis de Laborde – la terre de ce nom relevant du duché de Bourgogne ! – en 1785 ; elle portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une gerbe, le tout d'or* et avait pour devise : *EX PARVO MVLTVM*. Cf. Henri Jouglas de Morenas, *Grand Armorial de France*, Paris, Éditions héraldiques, 1934-1952, tome IV [20658] ; François d'Ormesson et Jean-Pierre Thomas, *Jean-Joseph de Laborde. Banquier de Louis XV et mécène des Lumières*, Paris, Perrin, 2002, pp. 116, 226, 323 ; Bernard Lajeunie, « les Laborde avant Laborde. Origines familiales de la réussite d'un banquier de la Cour », *Revue de Pau et du Béarn*, 1993. Le quatrième fils du banquier fut également comte de l'Empire (1810). Le château de Bielle appartient toujours à la descendance des Laborde.

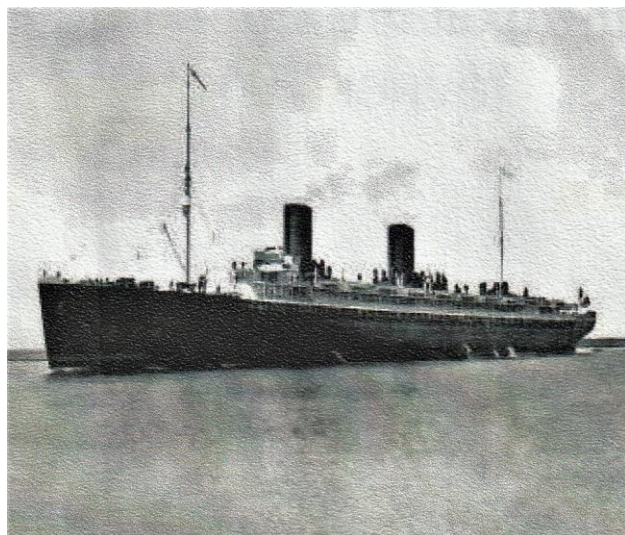
Le Provence II

Françoise Villechenoux

Le **Provence** est un paquebot transatlantique des années 1900, commencé en 1903 par les chantiers et ateliers Penhouët de Saint-Nazaire et mis à flot en 1905. En 1906, le 31 mai exactement, il s'illustre en établissant le record de vitesse de traversée entre New-York et Plymouth.

De 1906 à 1914, il fait les beaux jours de sa compagnie sur la ligne express Le Havre-New-York, effectuant son trajet en six jours trois heures, battant le paquebot allemand *Deutschland* de 4 heures...

Ses caractéristiques



Il mesure 90,40m de long, 19,78m de large, tirant d'eau moyen en chargement, 8m75. Le déplacement correspondant à ce paquebot est de 19,150 tonnes. Il est équipé de deux machines à triple expansion et quatre cylindres, alimentées par 21 chaudières. Sa puissance est de 30 000 chevaux et sa vitesse maximale de 22 nœuds.

Il est commandé par le Commandant Vesco, capitaine de frégate en retraite, au service de la Compagnie depuis 1912. 400 hommes forment son équipage.

Il est le premier paquebot à être équipé de la télégraphie sans fil et c'est à son bord qu'est imprimé le premier exemplaire de *L'Atlantique*, journal destiné aux passagers qui sera ensuite imprimé et diffusé à tous les paquebots transatlantiques jusqu'à l'arrêt du France en 1974.

Réquisitionné en août 1914, il est converti en **Croiseur auxiliaire**. Il est rebaptisé **Provence II**, armé de 11 canons (5 canons de 140 mm, 2 de 57 mm et 4 de 47 mm).

Accompagné de *La Lorraine*, il est affecté à la surveillance des côtes en Méditerranée, en Calabre et dans le détroit de Messine.

Le navire abandonne cette mission début 1915 pour devenir transport de troupes chargé d'acheminer les troupes vers le front d'Orient vers les Dardanelles avec des hommes du 3^e Régiment d'Infanterie Coloniale et le 372^e Régiment d'Infanterie.

En 6 voyages, il débarquera près de 260 officiers, plus de 9 000 soldats ainsi que du matériel.

Pour son septième voyage, le 23 février 1916, il quitte Toulon, son port d'attache à destination de Salonique, avec à son bord un contingent de 2 000 militaires dont un important détachement du **3^e régiment d'Infanterie Coloniale** destiné au

renforcement des troupes, les hommes d'équipage et environ 200 chevaux et mulets de l'armée.

La perte du Croiseur auxiliaire « Provence II »

Tel est le titre des journaux dès le 3 mars 1916. À l'annonce des communiqués adressés par le ministère de la Guerre, c'est la stupeur :



« Le croiseur auxiliaire Provence II, momentanément affecté à des transports de troupes, a été coulé, le 26 février dans la Méditerranée Centrale.

D'après les renseignements parvenus à cette heure, 296 passagers ont été ramenés à Malte et environ 400 à Milo par des patrouilleurs français et anglais qui ont rallié aux appels de la T.S.F. Les recherches continuent sur les lieux du naufrage. D'après le témoignage de M. Bokanowski, député de la Seine,



attaché à l'état-major de l'armée d'Orient, qui se trouvait à bord, aucun périscope n'a été aperçu ni avant, ni après l'accident, ni non plus aucun sillage de torpille. Aucune gerbe d'eau ne s'est produite au moment de l'explosion. La veille était très soutenue. Les armements des pièces sont restés à leurs postes jusqu'aux derniers moments. Les noms des survivants seront affichés à la porte du ministère de la Marine au fur et à mesure de leur publication ». Ci-contre, M. Bokanowski

Ce même Maurice Bokanowski, relate les péripéties du naufrage ainsi que son sauvetage, démontre l'héroïsme des soldats et marins dans une lettre adressée à M. Poincaré, Président de la République, avec une telle force que celle-ci est reproduite dans les manuels scolaires de l'époque.

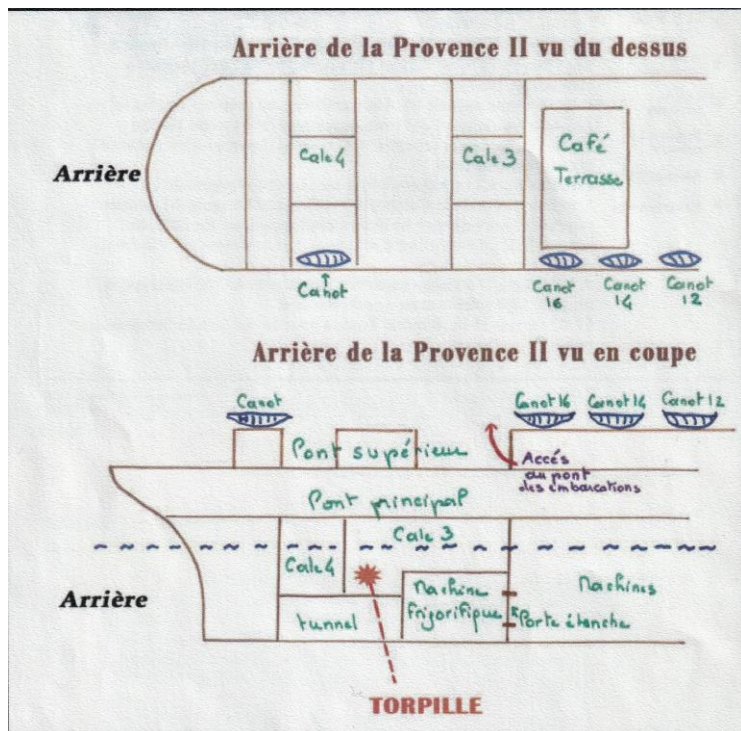
Que s'est-il passé ?



Donc, le 23 février 1916, à la nuit tombée, le Provence II surchargé (le commandant s'en était plaint et avait même demandé qu'on débarque 1 100 personnes en raison du manque de brassières de sauvetage) trace sa route à travers la Méditerranée à une vitesse moyenne de 15 nœuds. Cependant, de jour, il avance en dents de scie, se déportant alternativement de 30° sur la gauche ou la droite par tranches de 20 minutes.

Le navire ne progresse que de 14 milles à l'heure, ce sera sa perte d'ailleurs.

Ses concepteurs ont misé sur son insubmersibilité en le dotant d'un double fond cellulaire pour protéger la coque en cas d'échouement, pour lui offrir une grande résistance longitudinale et pour l'utiliser comme réservoir pour transporter de l'huile, de l'eau de ballast ou de l'eau douce...Ce double fond est divisé en 21 compartiments étanches et de nombreuses portes à fermeture hydraulique que le commandant peut manœuvrer à distance. La vie à bord est donc tranquille, agréable et joyeuse, le midi, la fanfare du 3^e R.I.C offre même un concert aux soldats.



Le samedi 26 février 1916, à 15h01, Le *Provence II* vogue cap à l'est à 36° de latitude Nord et 21°15 de longitude Est, au large de la Crête et du Cap de Matapan, à l'extrême sud du Péloponnèse. Le temps est très beau, l'horizon dégagé, la mer est un peu houleuse et une faible brise souffle du sud.

Quand tout à coup, une explosion sourde se fait entendre à tribord (plan du Croiseur d'après les schémas de l'enseigne de vaisseau Charron).

Aucun marin de quart ni les canonnières qui scrutaient la mer avec leurs pièces chargées au cas où, n'ont cependant aperçu le

moindre sous-marin allemand dans les environs, ni même son périscope ou le sillage d'une torpille. Il faut savoir que le bruit des machines du bateau est tel que n'importe quel sous-marin peut l'approcher discrètement et lancer une torpille, l'atteignant et le coulant avant que quiconque aperçoive son sillage.

Aussitôt, le commandant Vesco, très calme et peu bavard donne des ordres très méthodiques, ordonne de stopper les machines et fait fermer mécaniquement les portes étanches des cales.

Mais ces précautions sont inutiles car l'eau commence à envahir rapidement plusieurs compartiments. Le mécanicien principal Le Vavasseur fait évacuer les fonds et les personnels réunis dans les machines, il remonte se placer près du commandant et disparaît avec lui.

Les télégraphistes s'obstinent jusqu'à la dernière minute à lancer des messages dont un finit par être capté par un chalutier, le *Canada II*.

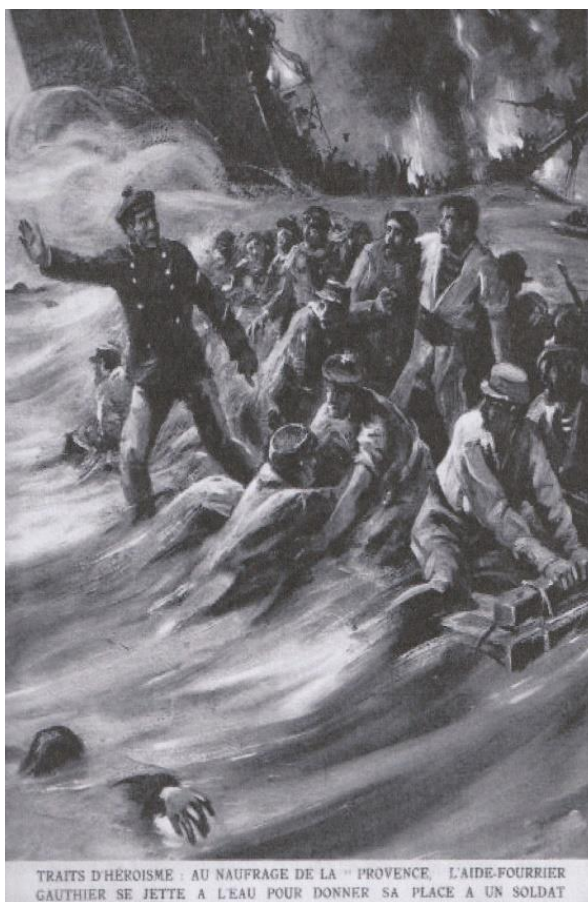
Les soldats sont calmes, habitués à la guerre, la côte n'est pas très loin...

Mais rapidement, le bateau commence à se cabrer et à s'enfoncer par l'arrière. D'épais nuages de vapeur noire accompagnés d'un grand bruit sortent des cheminées : la cloison étanche s'étant rompue, l'eau envahit les chaufferies et fait exploser les chaudières.

Les passagers cherchent un moyen de sauvetage, tout ce qui peut sauver est jeté à la



mer mais les embarcations sont prises d'assaut sans aucune logique ce qui devient vite une erreur et une catastrophe.



TRAITS D'HEROISME : AU NAUFRAGE DE LA " PROVENCE. L'AIDE-FOURRIER GAUTHIER SE JETTE A L'EAU POUR DONNER SA PLACE A UN SOLDAT

Le commandant Vesco et le Colonel Duhalde, commandant du 3^e Colonial, restent sur la passerelle du navire jusqu'au dernier moment et conservent calme et sang-froid. Ils sont engloutis tous les deux.

« Le mât de misaine se rompt, s'abat sur le pont, lourdement, des cris lamentables sortent des poitrines de beaucoup de ces malheureux qui viennent d'être broyés et glissent tout ensanglantés dans la mer. Se voyant perdu, le commandant crie alors d'une voie forte « Adieu mes enfants » les hommes lui répondent « Vive la France » »

Les actes de courage sont nombreux au cours du sinistre, dévouement et abnégation sont les mots qui apparaissent le plus souvent dans les articles et témoignages.

En sombrant, le *Provence II* entraîne un énorme tourbillon qui fait couler un certain nombre d'embarcations trop ou mal chargées. Tout le monde s'accroche où il

peut : radeaux, portes, bottes de foin... Certains hommes meurent de froid, d'autres perdent la tête...

Prévenus par les signaux de détresse, les navires de recherche parviennent sur les lieux dans la nuit du 27 février vers 4h du matin. Les rescapés sont emmenés à Milo, à Malte. 1 100 soldats et marins ont péri noyés sur les 2 156 hommes embarqués à Toulon.

Le drapeau du régiment n'ayant pu être sauvé disparaît dans les flots. Tous, officiers et soldats regrettent profondément cette perte car elle est pour eux non seulement le souvenir de la patrie qu'ils allaient défendre sur un nouveau front mais aussi la mémoire des hauts faits d'armes accomplis par les camarades disparus



Peu de jours après, la Compagnie Générale Transatlantique réclame à l'État Français la somme colossale de 16 707 596,76 francs en dédommagement de son navire coulé, plus 5% d'intérêts à compter de la date de la réclamation.

Le croiseur fut cité à l'Ordre de l'Armée.

L'U boot 35

C'est ce sous-marin allemand qui a coulé le *Provence II*, un des premiers à posséder les fameux moteurs diesel, mode de propulsion qui va s'avérer beaucoup plus sûr et économique que les anciens moteurs à huile lourde, utilisés jusqu'en 1913.

Ces sous-marins passent le plus clair de leur temps en surface, réservant l'immersion à l'attaque ou à la fuite.

Lancé à Kiel en 1913, il appartient à la Flottille de sous-marins de la Méditerranée. Il sera le sous-marin le plus redoutable, toutes guerres confondues. Il était commandé par Lothar Von Arnould de la Périère. Sa méthode consistait généralement à couler les navires d'un coup de canon après un coup de semonce. Il avait à ses côtés un canonier d'élite venant de la Flotte de haute mer.



Né le 18 mars 1886 à Posen, **Von Arnould de la Périère** descend d'une famille française. Son arrière-grand-père né en 1731, originaire de Saint-Plantaire dans le Berry, Lieutenant d'artillerie, il s'était mis au service du roi de Prusse Frédéric le Grand.

Croix de Fer, croix pour le mérite, surnommé « l'as des as de la guerre sous-marine », il détient le triste record de navires coulés (224).

Dans les années 30, on le voit servir dans la marine turque, alliée à l'Allemagne, puis il revient au pays et dans la marine en 1939.

Il meurt d'un accident d'avion à l'aéroport du Bourget le 24 février 1941 alors qu'il participait à des négociations secrètes avec le gouvernement de Vichy.



Maximien Malaureille

Il est mon grand-père et se trouve parmi les victimes, comme beaucoup, venus de toute la France dont les Pyrénées (Pau, Aste-Beon, Louvie-Juzon, Arros-Nay, Morlanne, Bayonne, Monein.)

Né à Nay en 1879, fils de Jean Malaureille et Marie Pique, il est ébéniste. Marié à Alice Pascal, il a deux enfants, deux garçons. Il ne connaîtra pas sa fille née le 16 février 1916, dix jours avant sa mort.

Le 18 février 1898, il s'est engagé pour cinq ans, à la mairie de Pau.

Du 2 juin 1899 au 21 septembre 1900, il participe à la campagne en Cochinchine. Passé dans la réserve de l'armée active le 18 février 1903, il est rappelé à la mobilisation générale le 2 août 1914.

Passé le 14 décembre 1915 au 3^e Régiment d'Infanterie Coloniale, il disparaît le 26 février 1916.

Tous les renseignements sont apportés par des journaux, des témoignages, des documents personnels et par des extraits de l'*Historique du 3^e Régiment d'Infanterie Coloniale pendant la guerre 1914-1919* (Rocheport-sur-Mer, Imprimerie Norbertine 1920).

Les ambassadeurs du Béarn

Pierre Kunz

Facebook , le 6 juin 2022



Pierre Kunz

23 h · 🌐



Bonjour à tous,

le mois dernier un couple franco-vénézuelien a contacté le CGPA pour essayer de retrouver leurs origines béarnaises.

Ils savaient peu de choses, à savoir que leur ancêtre Bartolomeo Laborde était originaire des Basses-Pyrénées, né vers 1831 (date déduite de son acte de mariage en 1888 à Maracaïbo).

La Présidente a très vite retrouvé l'acte de naissance de Barthélémy en 1831 et bien d'autres détails. Ensuite d'autres bénévoles du CGPA ont pris le relais, puisque la demande initiale de nos correspondants était de trouver la sépulture de la famille de Barthélémy, et des descendants encore en vie.

Passons sur les détails de la recherche, mais aujourd'hui Brinné, la Vénézuélienne, et Beñat Laborde-Ganadé, producteur de Jurançon à Monein, se sont rencontrés pour la première fois à Pau le temps d'un repas.

Visiblement ravis de cette découverte mutuelle, ils sont convenus de se revoir dès que possible. Il faut dire que les Laborde-Ganadé de Monein n'avaient pas la moindre idée de l'existence de plusieurs dizaines de cousins au Venezuela. Quant à Brinné et son mari, ils avaient sollicité le CGPA comme on jette une bouteille à la mer et n'avaient pas vraiment espéré aboutir, ni découvrir autant d'informations. Et d'ailleurs ils n'identifiaient pas trop le Béarn.

Une fois encore les généalogistes du CGPA jettent un pont entre les Béarnais d'ici et ceux du bout du monde.



Le lointain retour aux sources de Victor Loustalot

Habitant au Mexique depuis vingt ans, ce petit-fils d'émigré en Californie a enfin visité le village natal de son grand-père.

Pierre Loustalot, né en 1862 à Féas, a émigré en Californie où il a rencontré et épousé Rosalie Bellegarde, d'Estialescq, puis de cette union sont nés six enfants. Victor, l'un de ses petits-fils, Américain vivant au Mexique depuis vingt ans, est venu, avec Lïne, son épouse, une première fois à Féas en 1984 mais, faute d'indications précises, il n'a fait qu'un aller-retour sans intérêt dans le village natal de son grand-père.

Cela n'a pas découragé le couple de programmer un nouveau séjour d'une semaine en France et il est arrivé mardi 17 mai à Pau, accompagné du neveu de Victor, David, venu avec sa fille Maxine avec laquelle il vit en Oregon. Mais il avait cette fois pris contact avec le Centre généalogique des Pyrénées-Atlantiques (1) où l'un de ses membres, Pierre Kunz, les a chaleureusement accueillis.

Trois arbres généalogiques en cadeau

« Nous sommes très souvent contactés par les membres de la diaspora née de la très importante émigration béarnaise



La famille Loustalot rassemblée devant chez Zélie. © BERNARD CHEVREUIL

vers les Amériques entre 1850 et 1920 », se plaît à rappeler celui-ci avant d'évoquer leur visite de mercredi aux Archives départementales.

Il ne fait guère de doute que cet intermède, agrémenté d'une dégustation de jurançon, restera gravé dans les mémoires des quatre invités qui se sont vu remettre trois arbres généalogiques : un arbre de descendance de Pierre Loustalot (1694-1739), ancêtre de son homonyme, mentionnant 207 personnes, un arbre d'ascendance du père de Victor comprenant les quatre ascendances locales Loustalot et Quéheille de Féas, Bellegarde et Estrabou d'Estialescq, et un arbre de descendance des Belle-

garde de Goès et Estialescq comptant 63 personnes.

Accueillis dans la maison natale de Pierre Loustalot

Et c'est enfin un véritable pèlerinage que Pierre Kunz a conduit jeudi en amenant ses quatre protégés à Féas où, cette fois, ils ont découvert la maison natale de Pierre Loustalot.

Elle est aujourd'hui propriété de la famille Lamongesse qui s'est fait un plaisir de les y accueillir et de la leur faire visiter avant de s'asseoir avec eux à la bonne table de chez Zélie. Ceci en préambule à une agréable promenade dans le coquet village qui constitue l'une des entrées en vallée de Barétous.

(1) CGPA, tél. 06 20 44 36 31.

Des mariages bien surprenants autour de Salies-de-Béarn au début du 19^{ème}

Gérard Rey

Au début, je fus simplement étonné par certains actes de mariage du début du 19^{ème} siècle rencontrés dans les communes proches de Salies-de-Béarn. Ma première surprise fut le premier mariage d'un ancêtre de mon épouse, Jacob Serres-Cambot (19 ans) avec Jeanne Bourdiu (72 ans), à Orriule le 5 juin 1820. Jacob est le numéro Sosa 62 de mon épouse. Mais, vous l'aurez deviné, Jacob et Jeanne n'ont pas eu de descendance. Cette dernière est décédée le 21 mars 1828 à Orriule, lieu de sa naissance.

L'an mil huit cent vingt, et le cinq juin, acte de mariage de
Jacob Serres, laboureur, mineur né le vingt deux l'hermidor, un
huit, fils légitime de Pierre Serres-Cambot, laboureur, et d'Anne
Domicaa, domiciliée au hameau de Salies, le père vivant et
consentant, et de Jeanne Bourdiu, veuve-Pons, épouse, née le
onze juin mil sept cent quarante, sept, fille légitime de feu
Jeah Bourdiu, et de feu Catherine Vahitte Domicaa
de cette commune, lesquels deux ont acquis le profit
à la célébration de leur mariage, entiers projetés, et
dont les publications ont été faites par nous Maire de la
commune d'Orriule, et affichées, le décret porté par la loi
d'avoir: la première le vingt-un, et la seconde le vingt
huit mai dernier, à l'heure de midi, par où les publications
ont été faites par nous sur colonne au point de vue
de la ville de Salies, ainsi qu'il paraît par la déclaration
qui nous a été remise, aucune opposition ne nous
ayant été signifiée au dit mariage, et leur ayant fait
lecture de l'acte du titre sixième code civil intitulé en

Jacob s'est remarié, le 4 juin 1829, à Salies-de-Béarn, avec Marie Laplace, qui est le Sosa 63 de mon épouse. Il avait 28 ans, elle 19. Donc un jeune homme de 19 ans, se marie avec une vieille femme de 72 ans, attend 8 ans son décès pour se remarier et fonder une « vraie » famille avec une petite jeune. « *Le cœur a ses raisons que la raison ignore* » a écrit dans ses *Pensées* Blaise Pascal. Mais ce que l'on ignore le plus souvent est qu'il ne parlait pas d'amour mais de religion. Je reste donc sceptique...



Au gré de mes fréquentations des registres d'état-civil des communes de ce canton, j'ai rencontré de plus en plus de bizarreries de ce type. Des écarts d'âge allant de 40 à plus de 60 ans. Le jeune était soit l'époux, soit l'épouse (ce qui élimine l'hypothèse d'un stratagème pour ne pas faire son service

militaire) ; le plus vieux n'était pas riche (ce qui évacue tout de suite un autre cliché). Une seule constante, qui donne quand même un indice déterminant : le plus jeune était toujours de Salies-de Béarn. Il faut donc rechercher une motivation spécifiquement salisienne. Une recherche bibliographique produit rapidement une bonne moisson.²

Depuis le 11 novembre 1587, les propriétaires de la Fontaine Salée de Salies (nommés parts-prenants) se partagent les revenus de la source. Ce fut d'abord sous forme d'une

² Curieux mariages salisiens par Louis Batcave - Extrait de la Revue Historique et Archéologique du Béarn et du Pays-Basque, avril 1910
Mariages salisiens aux XVIII^e et XIX^e siècles. C'est un scandale ! par Jean Labarthe – Supplément à la Rebiste Salière, 1989

quantité d'eau à exploiter, puis en argent, le « compte de sauce ». Pour être « part-prenant », il faut satisfaire un droit du sang et un droit du sol : être descendant direct de part-prenant, habiter Salies depuis au moins 6 mois, et pour les cadets ou cadettes **être marié·e**. Donc pour profiter de cette manne, le « compte de sauce », que constitue l'exploitation du sel de Salies-de-Béarn, et si l'on est cadet·te, il faut se marier. Et on se marie très tôt à Salies (la nubilité étant depuis le 21 mars 1804 de 18 ans pour les garçons et 16 pour les filles). Mais parfois il n'y a pas immédiatement chaussure à son pied, alors une bonne solution est de prendre un conjoint très âgé, que l'on indemniserà



par une petite somme ou une petite rente. A son décès, les économies accumulées permettront de faire un « beau » mariage. Les garçons utilisaient souvent cette méthode pour se marier juste avant de partir pour le service militaire. Cela réglait la question du domicile obligatoire à Salies-de-Béarn car les militaires étaient exemptés de cette condition. Ils revenaient après leurs 6 ans d'armée, et faisaient le constat (ou pas) de leur

veuvage. Peu à peu les administrateurs de la Fontaine Salée firent des contrôles (domicile commun à Salies par exemple) et des procès. Sur leur pression, cette pratique diminua fortement à partir du début des années 1820.

Il existe beaucoup d'anecdotes que les auteurs ont recopié les uns sur les autres et qui ne sont pas si faciles à vérifier.

Le maire d'une commune environnante aurait fait commerce de ces mariages blancs, produisant des actes sur la simple présentation d'actes de naissance, sans donc recueillir le moindre consentement (je crois avoir déjà vu une série d'actes étranges dans un registre, avec plusieurs mariages de ce type le même jour, mais je n'ai pas été en mesure de les retrouver. Un lecteur pourra-t-il nous informer ? Publication de sa réponse dans la prochaine Lettre !).

Au retour de son service militaire tel garçon salisien ayant rencontré l'âme sœur aurait appris qu'il était déjà marié, sur l'initiative de son père qui empochait la rente de la Fontaine Salée.

Certains époux ou épouses ayant été tout simplement inventés, ou s'agissant de mendiants ou de mariantes disparus, il ne fut pas possible de produire leur acte de décès pour se remarier.

Des malins pensaient bénéficier de la loi révolutionnaire sur le divorce si le vieux conjoint résistait un peu trop... mais le divorce fut aboli le 8 mai 1816.

Cette histoire nous permet de penser autrement cette phrase d'Henri Salvador « *Ce n'est pas tellement le mariage qui est merveilleux. C'est après !* »³

Photo : Wikipedia



3 *La joie de vivre* par Henri Salvador - Le Cherche-Midi, 2011

Éphéméride de Monein

Marcel Marc Douyrou

Résultat de ses recherches dans les archives communales conservées à Monein

1516 - Au mois de juin pour la Saint Jean Baptiste, JEAN d'ALBRET, roi de Navarre, comte de Foix et seigneur du Béarn meurt au château d'Esgoarribaque à MONEIN.

Jean d'Albret visitait les environs, lorsque la fièvre le prit. Il se réfugia chez son sujet Jacques de Sainte Colombe seigneur d'Esgoarribaque, dicta son testament en présence de Tristan seigneur de Badet, Bertrand de Mauléon son valet de chambre et son Trésorier. Il prescrivit le transport de son corps au caveau royal de Pampelune, mais en attendant le moment opportun de faire son dépôt à la cathédrale de Lescar.

C'était à Monein le 24 juin 1516.

On situe ce château qui a totalement disparu, dans le triangle formé des maisons actuelles Danty, Gatay et l'actuel château Lamothe. Au XVIII^{ème} Jacques d'Angousture (d'Oloron) est seigneur de La Mothe et d'Egoarribaque.

1518- Le 16 avril, Jacques de Sainte Colombe seigneur d'Esgoarribaque à Monein est nommé Maire de Bayonne par lettres patentes de François I^{er}, roi de France. Il a été recommandé au Roi par Odet de Foix seigneur de Lautrec, gouverneur du Milanais à la suite de sa brillante conduite lors des guerres d'Italie.

Les Échevins de Bayonne ont offert à Mme de Sainte Colombe, un baril de langues de baleine, et douze crabes, une autre fois, un saumon, sept langoustes, quatre gros crabes, sept araignées de mer et deux grondins.

1548- Tristan de Monein abbé-laique est un personnage important dans la vicomté de Béarn. Il est gouverneur de Navarre, lieutenant du Roi en Guyenne. De Bayonne, il est appelé d'urgence à Bordeaux où gronde la révolte contre la gabelle. Assiégé à la sortie du château Trompette, il est sauvagement massacré. Ce fait historique a inspiré un poète inconnu :

Daban Bourdeü la horte bile

Là, Mous de Moneinh y an tuat

Aci qu'es Moussu dé Candale

Ancien noble e grant cabalié

Taü l'eslambrec sus sa cabale

La nabe aü sire qué pourtet.

1618- Le 4 juin, Arnaud d'Echeverce, curé de Monein, célèbre le mariage de Pierre de Marca, conseiller du Roi avec Dlle Marguerite de Forgues, petite fille d'Arnaud de Roger, jurat et négociant de Monein. Veuf à 37 ans, Pierre de Marca embrasse la carrière ecclésiastique. Évêque en 1648, archevêque de Toulouse en 1655. Archevêque de Paris en février 1662, il meurt à 69 ans le 29 juin 1662 à Paris. Il est l'auteur de *L'Histoire du Béarn*.

Arnaud d'Echeverce, natif d'Aïnharp en Soule est curé depuis 1601. A sa mort en 1630 il est remplacé par un autre Basque Dominique de Goeyénèche, assisté des vicaires Pierre d'Hirigoyen, de Berhondo, Arnaud de Rospide

1620- Le 29 octobre, l'évêque de Lescar est reçu devant l'église Saint Girons par deux jurats de la religion réformée, Daniel Montgaurin seigneur de Gassana, Isaac de Guiraud notaire royal et deux jurats catholiques Jean de Bachalet et Jean de Payas.

Ceux de la religion réformée demandent qu'il leur soit attribué un cimetière et, en attendant, que le cimetière reste commun aux deux religions.

1689- Décès de Galactoire de Marca au château Gassana, (près de l'église), fils de l'archevêque Pierre de Marca. Il lègue à l'église de Monein les terres d'Arguilerou à Uchaa, situées près de Montesquieu et Larriu et le vignoble de L'Enfant au quartier Loupieng.

Il laisse une succession d'un million cent mille livres et seize coffres contenant les papiers de feu son père. Le règlement de sa succession donna lieu à un procès qui dura 59 ans !

1708- Mr de HITON major inspecteur du Régiment des Bandes béarnaises rassemble les cadets de 16 à 40 ans sous la halle de Monein, pour les inspecter avant leur départ pour Jacca et Camfrancq par le col du Somport.

1709- Le grand et terrible hiver de 1709. Les spéculateurs sur les grains sont menacés de 500 livres d'amende. Les jurats de Monein visitent toutes les maisons, granges et greniers pour recueillir la déclaration des grains détenus et le nombre d'habitants sous le toit. Grâce à ce document HH4-AC- nous savons que la population est de 5 233 habitants y compris 613 à Cuqueron et 210 à Lacommande.

La vicomtesse Bidou de Saint Martin adressa le 6 mai 1709 aux jurats de Monein une somme de 200 livres pour distribution aux pauvres selon le testament de feu Galactoire de Marca (+1689) dont elle était l'héritière. 117 pauvres ont reçu en moyenne une livre.



Photo : Noël Maignan



Ces relevés sont faits dans les revues qui sont reçues par le CGPA soit par échange soit par abonnement et déposées dans le DropBox Adhérents (dossier *Revue échangées ou abonnements*), où elles peuvent être lues par tous les adhérents.

- Le pourquoi de la généalogie Par Yvon AUPIED, membre du CGBAPB et actuel administrateur du collège C de la FFG (Revue CGBA Avril 2021 Pages 4 à 6)
- Vaccination (Revue CGBAPB Avril 2021 Pages 7 à 9)
- Bicentenaire de la Mort de Napoléon : Base Mariages Napoléon par Sandy-Pascal ANDRIANT (Revue CGBAPB Avril 2021 Page 17)
- Paléographie : (Revue Cercle d'Histoire et de Généalogie du Périgord N°139 1^{er} trimestre P30)
- Les pièges du calendrier : (Revue Cercle d'Histoire et de Généalogie du Périgord N°139 1^{er} trimestre 2022 Page 32)
- Les abréviations en généalogie (Revue Le Francilien Cercle généalogique de l'Est Parisien Le Francilien N°97 (Pages 28 à 30)
- Les listes électorales (Revue Le Francilien Cercle généalogique de l'Est Parisien Le Francilien N°98 Page 33)
- La métathèse dans les patronymes (Revue Le Francilien Cercle généalogique de l'Est Parisien Le Francilien N°99 Page 20)
- La série S des Archives Nationales (Revue Le Francilien Cercle généalogique de l'Est Parisien Le Francilien N°100 Page 24)
- Centre des Archives Économiques et Financières CAEF Nationales, Un centre d'archives peu connu des généalogistes (Revue Généalogie 93 Cercle généalogique de l'Est Parisien N°108 Pages 23 à 28)
- Les passeports pour l'intérieur (Revue Généalogie 93 Cercle généalogique de l'Est Parisien N°108 Page 29)
- Les recherches des dossiers de postiers dans les archives (Revue Cercle Généalogique des PTT N°148, 12/2017, P2 à 5)
- Mes recherches en Guadeloupe par Marc LOQUENEUX (Revue Cercle Généalogique des PTT N°148, 12/2017, P38 à 46)

Dans le bulletin N°96-juin2022 *Racines et Rameaux Français d'Acadie*

Article *Liste des personnes débarquées à La Rochelle venant de Louisbourg* par Jean-Claude Paronnaud

1759 **Laborde** Joannis de **Saint-Jean-de-Luz** pêcheur à l'Île Royale

1758 **Lacare** Joseph de **Bayonne** pêcheur à l'Île Royale

1754 à 1776 **Lafitte** Bernard de **Maslacq** charpentier

1758 **Lafontaine** Etienne de **Saint-Jean-de-Luz** pêcheur à l'Île Royale

1759 **La Fourcade** Jérôme de **Bayonne** maître voilier et marchand à Louisbourg

1753 **Lalande** Pierre de **Saint-Jean-de-Luz** maître de la goélette *Le Saint Sébastien* de Louisbourg

Plus de détails dans le bulletin.

Initiation à l'héraldique

Jean-Charles Prat

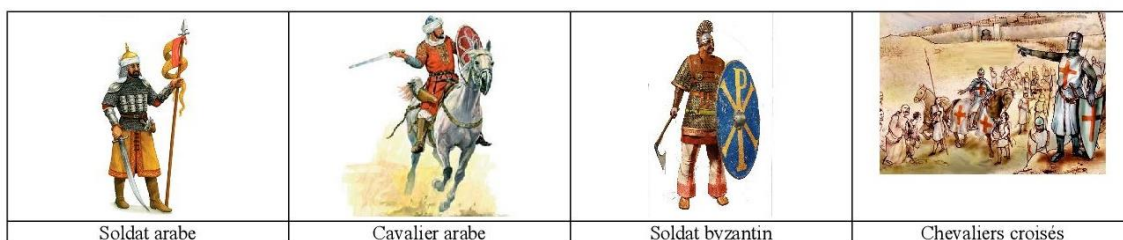
En héraldique, le blason est une description identifiant son porteur, pouvant être représentée sur un écu, une armure, une bannière ou un tabar (manteau porté sur l'armure au Moyen Âge). On parle également d'armes, les armoiries désignant l'écu et ses ornements extérieurs.

L'héraldique vient du nom masculin « héraut », c'est à dire celui qui annonçait et décrivait les chevaliers entrant en lice lors des tournois.

Les armoiries ou blasons sont des emblèmes propres à une famille ou une communauté, si possible colorés. Elles respectent des règles peu nombreuses et utilisent un nombre très restreint de couleurs.

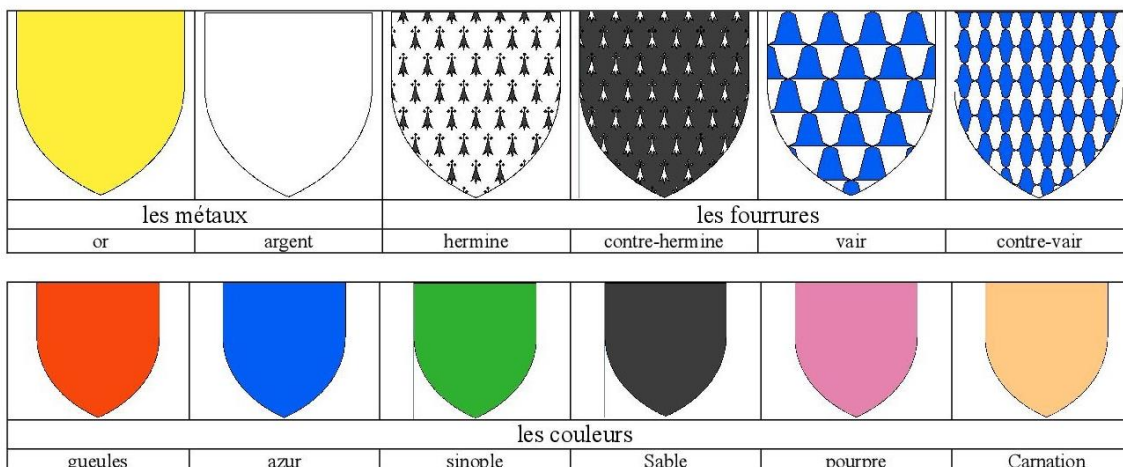
D'une grande diversité pourtant, et en évolution constante du XII^e au XVIII^e siècle, les armoiries reflètent l'histoire et la culture de toute l'Europe, de la chrétienté médiévale jusqu'aux États modernes.

À l'origine des armoiries, il y a la guerre et la constitution d'une noblesse féodale renouvelée par la chevalerie : au XII^e siècle, un « vilain » peut devenir chevalier et faire souche d'enfants nobles par son mariage. Ensuite, il y a la grande aventure des croisades et l'exemple des emblèmes militaires de Byzance et des Arabes. Enfin, l'apparition de l'armure médiévale dont le casque cache le visage du guerrier rend nécessaire l'identification des combattants. La nécessité de se distinguer dans la mêlée du combat et la volonté de rallier les troupes et d'identifier les chefs dans la bataille rendent obligatoire une méthode d'identification. Les croisades qui ont mobilisé des troupes venant de toute l'Europe ont imposé l'adoption de règles communes.



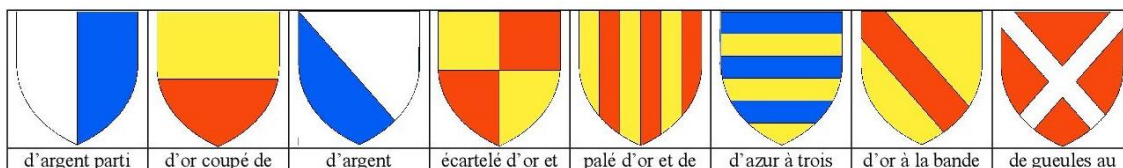
Les émaux

Ce sont les couleurs du blason.



Les partitions

C'est la répartition des émaux dans le champ de l'écu.



bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules	d'argent au chef de gueules	d'azur à un chevron d'or	gironné d'or et d'azur à l'écusson de gueules brochant en abîme	cinq points d'or équipollés de gueules	échiqueté d'or et de gueules	losangé de gueules et d'argent	fuselé d'argent et d'azur, posé en bande

Les meubles

Les meubles sont des pièces mobiles et stylisées de taille variable représentant divers objets ou animaux, en un seul ou plusieurs exemplaires. Elles ont parfois une valeur symbolique (lion = courage, aigle = puissance) ou politique. Plus souvent, on trouve des armes « parlantes », évoquant le nom du fief (duché de Bar : deux bars). Certaines armoiries commémorent la prouesse d'un aïeul : les chaînes de Navarre rappellent ainsi une victoire du roi Sancho el Fuerte sur les Arabes.

Navarre de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, chargées en cœur d'une émeraude au naturel	Bar d'azur semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même, brochant sur le tout

Les meubles les plus fréquents :

- La croix, alésée, pattée, fleuronée, ancrée, déchée, recroisetée, de Lorraine, de Saint-André... Vestiges des croisades, elle figure notamment sur le blason des ports d'embarquement des croisés : Gênes, Marseille, Barcelone...
- L'aigle (au féminin) est représentée ailes déployées, symétriques.
- Le lion, représenté de profil, est souvent « rampant » c'est-à-dire dressé.

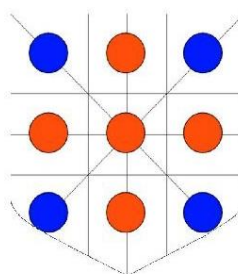
croix ancrée	croix de Malte	croix latine	aigle	aigle bicéphale	lion rampant	lion assis	lion léopardé	lion couronné

Comment lire un blason ? Ou l'art de blasonner.

Organisation de l'écu :

En héraldique, gauche (senestre) et droite (dextre) sont celles du porteur de l'écu.

- Point 1 : canton dextre du chef
- Point 2 : chef
- Point 3 : canton senestre du chef
- Point 4 : flanc dextre
- Point 5 : cœur ou abîme
- Point 6 : flanc senestre
- Point 7 : canton dextre de la pointe
- Point 8 : pointe
- Point 9 : canton senestre de la pointe
- H : point d'honneur
- N : nombril



Ordre du Temple : d'argent à la croix pattée de gueules	Jérusalem : d'argent à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croisettes	Toulouse : de gueules à la croix cléchée évidée et pommelée d'or	Hongrie : de gueules à la croix patriarcale d'argent	Este : d'azur à l'aigle d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or	Lorraine : d'or à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent	Chabannes : de gueules au lion d'hermine armé, lampassé et couronné d'or	Talleyrand : de gueules à trois lionceaux d'or couronnés, armés et lampassés d'azur
Wurtemberg : d'or à 3 ramures de cerf de sable	Fouquet : d'argent à l'écureuil rampant de gueules	Bourbon : d'azur à 3 fleurs de lis d'or	Milan : d'argent à la guivre d'azur couronnée d'or, à un enfant issant de gueules	Culan : d'azur au lion d'or, l'écu semé d'étoiles du même	Farnèse : d'or à 6 fleurs de lis d'azur	Clermont-Tonnerre : de gueules à 2 clefs d'argent passées en sautoir	Rohan : de gueules à neuf mâcles d'or

Un exemple :

Le blason va se « lire » de gauche à droite (donc de dextre à senestre pour le porteur de l'écu) et de haut en bas, comme une page de texte, et en partant du fond de l'écu vers les couches superposées, de la plus basse vers la plus haute.

Les armes nouvelles entrent par la gauche.

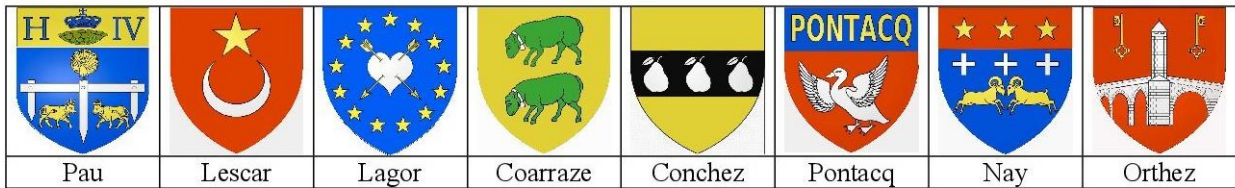
Gaston III « Fébus » écartelé en 1 et 4 d'or à trois pals de gueules et en 2 et 3 d'or à deux vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, passant l'une sur l'autre.	Foix d'or à trois pals de gueules	Béarn d'or à deux vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, passant l'une sur l'autre	Bigorre d'or à deux lions léopardés de gueules armés et lampassés d'azur l'un sur l'autre

Le blason de Gaston Fébus est un écartelé entre les armes des comtes de Foix, des vicomtes de Béarn et des comtes de Bigorre : Gaston Fébus est d'abord comte de Foix, puis vicomte de Béarn et enfin comte de Bigorre.

Pas seulement la noblesse !

Blasons et armoiries ne sont pas réservés à la noblesse. Dès le XIII^e siècle, des bourgeois prennent des armoiries et même des paysans à partir du XIV^e siècle. Des communautés font de même, à commencer par des villes et les corporations de métiers.

Des villes des Pyrénées-Atlantiques



Pau : d'azur à une barrière de trois pals aux pieds fichés d'argent, sommée d'un paon rouant d'or, accompagnée en pointe et intérieurement de deux vaches affrontées et couronnées du même ; au chef du même chargé d'une écaille de tortue au naturel surmontée d'une couronne royale fermée d'azur rehaussée d'or, adextrée de la lettre H capitale et senestrée du nombre IV en chiffres romains, le tout du champ.

Lescar : de gueules à un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or.

Lagor : d'azur au coeur d'argent transpercé de deux flèches d'or passées en sautoir, accompagné de treize étoiles du même posées en orle

Coarraze : d'or à deux brebis passantes de sinople, l'une au-dessus de l'autre, accolées et clarinées d'argent.

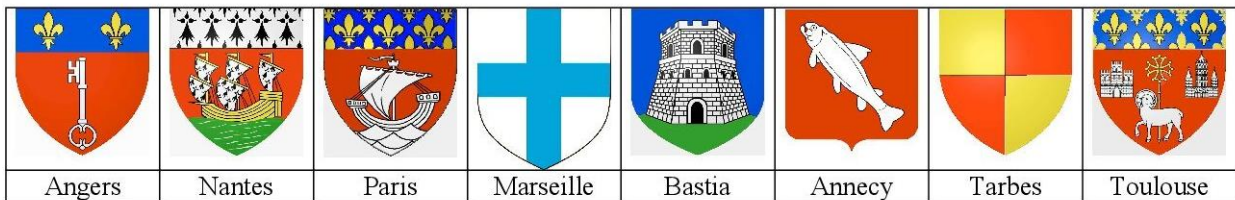
Conchez : d'or à la fasce de sable chargée de trois poires d'argent.

Pontacq : de gueules à une oie s'essorant d'argent, au chef cousu d'azur chargé du mot PONTACQ d'or.

Nay : d'azur à deux béliers affrontés d'or surmontés de trois croisettes d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Orthez : de gueules à un pont de quatre arches inégales surmonté en son milieu d'une tour crénelée et couverte, le tout d'argent maçonné de sable, la tour accostée de deux clefs d'or adossées.

Des villes de France



Angers : de gueules à la clé en pal d'argent, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lys d'or.

Nantes : de gueules au vaisseau équipé d'or, habillé d'hermine, voguant sur une mer de sinople mouvant de la pointe et ondée d'argent, au chef aussi d'hermine.

Paris : de gueules à la nef équipée et habillée d'argent voguant sur des ondes du même mouvant de la pointe, au chef d'azur semé de fleurs de lys d'or.

Marseille : d'argent à la croix d'azur.

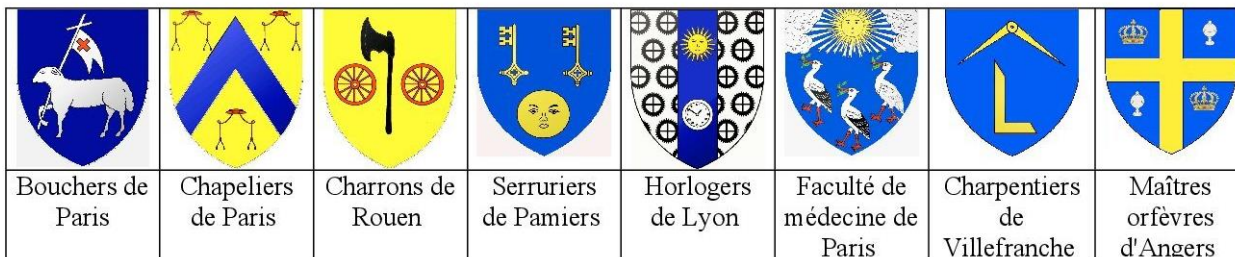
Bastia : d'azur à la forteresse d'argent, maçonnée, ajourée et ouverte de sable, posée sur une terrasse de sinople.

Annecy : de gueules à une truite d'argent posée en bande.

Tarbes : écartelé d'or et de gueules.

Toulouse : de gueules à la croix cléchée, vidée, pommetée de douze pièces d'or, sur une vergette du même, accompagnée en pointe d'un agneau passant d'argent, la tête nimbée et contournée, brochant sur la vergette, la croix accostée à dextre d'un château d'argent donjonné de trois tours, et à senestre de la basilique du lieu du même ; au chef de France ancien.

Des corporations



Bouchers de Paris : d'azur, à l'agneau pascal d'argent portant une croix d'argent, ornée d'une banderole du même, chargée d'une croix de gueules.

Chapeliers de Paris : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois chapeaux de cardinal de gueules, les cordons de chacun huppés de trois pièces.

Charrons de Rouen : d'or, à la hache de sable, posée en pal, accostée de deux roues de gueules.

Serruriers de Pamiers : d'azur, à deux clefs d'or en chef et une lune du même en pointe.


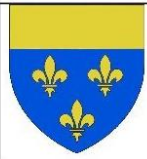
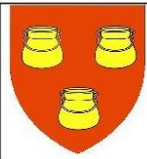
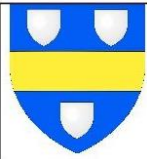

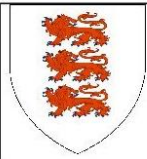
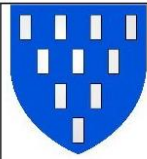

Horlogers de Lyon : d'argent, semé de roues d'horloge de sable, au pal d'azur chargé, en chef, d'un soleil d'or et, en pointe, d'un cadran d'argent, marqué de sable.

Faculté de médecine de Paris : d'azur, à trois cigognes d'argent, ou au naturel, tenant en leurs becs un rameau d'origan ; au soleil d'or, posé en chef, dissipant des nuages de même.

Charpentiers de Villefranche : d'azur à une équerre d'or surmontée d'un compas ouvert en chevron du même.

Maîtres orfèvres d'Angers : d'azur à une croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une couronne royale du même, aux 2 et 3 d'une coupe couverte d'argent.

Même en politique !

							
Sarkozy de Nagy-Bocsa	Estaing	Chaudron de Courcel	Galouzeau de Villepin	Le Jolis de Villiers	Mac Mahon	Robien	Pyrénées-Atlantiques

Sarkozy de Nagy-Bocsa : de gueules, au loup au naturel, tenant un badelaire d'or, rampant sur un mont de sinople.

Estaing : d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au chef du même.

Chaudron de Courcel : De gueules, à trois chaudrons ronds d'or.

Galouzeau de Villepin : D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois écussons d'argent.

Le Jolis de Villiers : d'azur au chevron d'or accompagné de trois aigles d'argent, les vols abaissés.

Mac Mahon : d'argent, à trois lions léopardés de gueules regardants, armés et lampassés d'azur, passant l'un sur l'autre.

Robien : D'azur à dix billettes d'argent., 4. 3. 2. 1

Pyrénées-Atlantiques : écartelé : au 1 de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, chargées en cœur d'une émeraude au naturel (Navarre) ; au 2 d'or à deux vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, passant l'une sur l'autre (Béarn) ; au 3 parti : au 1 d'or au lion de gueules tenant de sa dextre un dard du même posé en barre, au 2 d'azur à la fleur de lys d'or (Labourd) ; au 4 de gueules au lion d'or (Soule).

À lui tout seul, ce blason est une belle leçon d'histoire !

Ainsi donc l'héraldique est toujours à l'ordre du jour, elle apporte un éclairage original et permet de mieux comprendre l'histoire de l'Europe.

Bibliographie succincte

Armorial des principales Maisons et Familles du Royaume, de Pierre Paul Dubuisson, Paris 1757 ; réédition Jean de Bonnot, Paris, 1987.

Précis d'héraldique, Théodore Veyrin-Forrer, Larousse, 1951.

Blasons et Armoiries, témoins de notre histoire, Pierre Derveaux, Editions Derveaux, 1987.

Les armoiries, lecture et identification, ouvrage collectif, Inventaire Général des Monuments et Richesses Artistiques de la France, préface Michel Pastoureau, 1994.

Wikipedia

Larousse de la langue française

Internet :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Armorial_des_communes_des_Pyrenees_Atlantiques

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Heraldique> : pour tout savoir sur l'héraldique.

<https://www.armorial.org/fr> : pour savoir si votre famille possède un blason.

<https://armorialdefrance.fr/> : comme son nom l'indique.

Logiciel : Héraldique 9 (version d'évaluation gratuite).

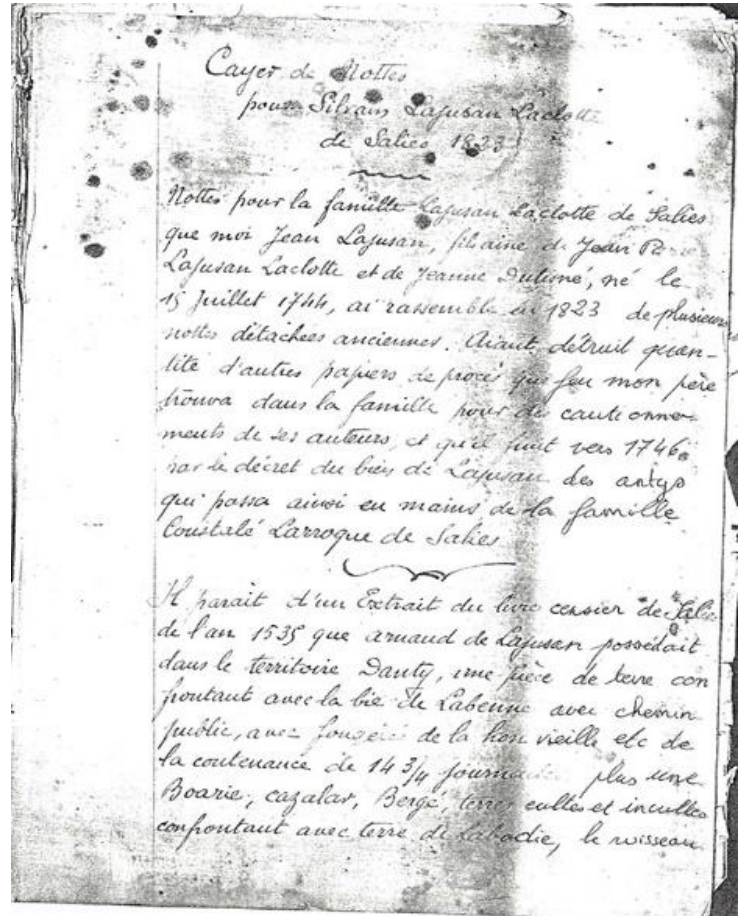


Le « Cayer de Nottes » de Jean Lajusan-Laclotte (1744-1829) Manuscrit généalogique, historique ... et moral

Gérard Rey

En 1823, à 79 ans, Jean Lajusan-Laclotte s'assit à sa table de travail de la maison Laclotte, à Salies-de-Béarn, pour rédiger un *Cayer de Nottes*⁴ pour ses fils Jean Sylvain, Isidore et Pierre Adolphe.

La première partie de ce Cayer est consacrée à la généalogie de la famille Lajusan-Laclotte. L'auteur nous dit qu'il utilise diverses archives familiales dont hélas certaines ne sont plus disponibles aujourd'hui. Il commence sa généalogie en 1535 avec Arnaud de Lajusan qui était installé aux Antys, hameau situé à l'extérieur de Salies, en direction de L'Hôpital-d'Orion. Pas moins de neuf générations séparent Arnaud de Jean. Les éléments de cette généalogie rapportés par Jean Lajusan sont très précis et détaillés, et nous avons pu la consolider par des recherches dans l'état civil et avec l'aide des actes notariés encore disponibles.



La deuxième partie est autobiographique :

« Après avoir ainsi notté ce que je sais de la filiation des familles de Lajusan Laclotte et de Dustiné Présillon, mes prédécesseurs, je crois convenable de notter la manière dont j'ai passé mon temps depuis qu'à l'âge de onze ans en 1755, je fus appelé à Bayonne par mes oncles Dustinés frères. »

S'en suit l'histoire exceptionnelle d'un homme qui, entre 1755 et 1823, fut mêlé, souvent contre son gré, aux tempêtes de l'histoire de France.

La famille Lajusan-Laclotte était protestante. Certains membres de la famille avaient émigré en Hollande. Les relations entre ces deux branches familiales permettaient d'envisager pour le jeune Lajusan un parcours original. Les parents de Jean, paysans, lui firent entrevoir qu'une carrière de commerçant international vaudrait mieux que celle de propriétaire cultivateur. Jean Lajusan-Laclotte suivit donc pendant deux ans un apprentissage de « commis » chez ses oncles commerçants de Bayonne. En complément il apprit l'écriture, le latin, la marine, la danse. Puis il rejoignit l'autre branche familiale à Rotterdam pour apprendre le hollandais et le métier de « teneur de

⁴ Manuscrit conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, cote 35J26

livres » de commerce. Puis direction Bayonne de nouveau, Bordeaux, et retour à Rotterdam à cheval en 1767.

Fort de l'héritage conséquent de l'un de ses oncles, il partit en expédition à Curaçao (Caraïbes hollandaises) en 1778. Ce fut un réel succès commercial qui l'encouragea à renouveler l'expérience en chargeant à Rotterdam une cargaison à destination des Antilles, puis à commercer vers les États-Unis. La fortune cessa de lui sourire. Il perdit un navire et dut rentrer à Bayonne avec des créances qui lui étaient bien difficile de recouvrer en raison des tensions internationales liées à la Révolution française.

Jean Lajusan-Laclotte se résolut à réintégrer la vie tranquille de Salies-de-Béarn. Il remit ses terres en culture et dota ses sœurs. Il dut faire allégeance au pouvoir révolutionnaire en acceptant pour deux ans la charge d'administrateur au Conseil du District d'Orthez. Il continuait à essayer de recouvrer ses créances mais il n'y parvint pas, d'autant qu'il ne put jamais reprendre la mer en raison de la Révolution. En Prairial de l'an 12 (juin 1804), à l'âge de 60 ans, il obtint une dispense pour épouser sa nièce, Daunine Lajusan (25 ans), dont il eut 6 enfants (5 garçons et une fille dont seuls 3 garçons devaient survivre).

La dernière partie du « Cayer » consiste en des « exhortations » à ses enfants que je ne résiste pas à transcrire en bonne partie en raison de la truculence du propos qui pourrait se résumer par « surtout ne faites pas comme moi ! ».

« D'après cette confession de mes imprudences, d'après mon âge de près de huitante ans, et d'après mon insuffisance de capacité et de patience pour élever mes enfants convenablement pour se conduire avec la prudence nécessaire dans les affaires compliquées, je crois devoir les exhorter de se borner à celles de l'agriculture, et d'observer la sévère oeconomie (sic) que leur mince patrimoine commande ; leur séjour à la campagne leur permettra de proportionner leur dépense à leur petit revenu et au fruit de leur travail, et leur occupation les garantira de l'ennui et des mauvaises compagnies qui presque toujours entraînent la perte des bonnes mœurs et de la fortune. [...]

Que sans affectation ils ne négligent pas la politesse, surtout vis-à-vis les femmes à qui elle est plus particulièrement due ; qu'ils se méfient toujours un peu de la dissimulation naturelle et peut-être nécessaire à ce sexe, et ne s'y attachent fortement qu'après les avoir bien connues ; qu'ils soient bien persuadés que si le mariage a ses agréments, il a bien plus ses peines et soucis, plus encore pour les maris que pour les femmes ; Et qu'ils ne s'engagent qu'à trente ans d'âge au moins et quarante au plus ; car plus jeune un homme n'a pas assez d'expérience et est sujet à l'inconstance, et plus vieux on s'expose à manquer de l'activité nécessaire pour donner à ses enfants l'éducation et les habitudes convenables, pour bien se conduire dans le monde. J'éprouve ce dernier inconvénient pour m'être marié trop tard et je suis persuadé que l'opposé aurait le sien. Je crois aussi que les femmes en général doivent être de quelques années plus jeunes que les maris sans que cette différence soit de plus de 10 ans, et je crois surtout que mari comme femme survivant doit s'interdire tout second mariage. »



Un peu de paléographie suite à l'atelier de lecture de documents

Marie-José Domecq

Quelques abréviations prises dans un texte notarié conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantique et qu'il est bon de connaître

Texte daté du 7 octobre 1774 cote 3E4951

no^{re} no^{re} notaire le point et les lettres en exposant signent une abréviation

ob^{on} ob^{on} obligation les lettres en exposant et la tilde sous ces lettres sont aussi des signes d'abréviation

Lor^{ce} Lor^{ce} L'ordonnance l'abréviation est ici signalée par une virgule et des lettres en exposant

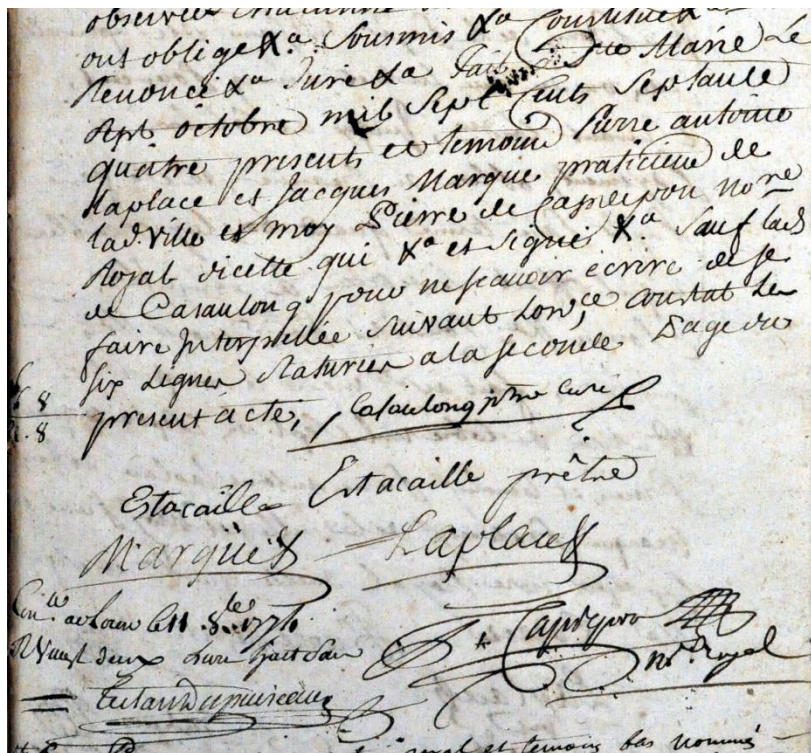
P^{re} P^{re} Pierre Toujours les lettres en exposant et ici un point pour montrer une abréviation

Sep^{vre} Sep^{vre} Septembre on remarque ici le b écrit v

S^r S^r Sieur ici ni point ni tilde ni virgule une seule lettre en exposant suffit pour montrer une abréviation

X^a X^a X^a et coetera formule très fréquemment employée par les notaires

Ci-contre un extrait du document en question



CGPA : ce qu'il faut savoir

<p style="text-align: center;"><u>Siège social</u></p> <p style="text-align: center;">Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques Boulevard Tourasse 64000 Pau</p>	<p style="text-align: center;"><u>Site internet</u></p> <p style="text-align: center;">http://www.cgpa64.fr/</p> <p style="text-align: center;"><u>Téléphone</u></p> <p style="text-align: center;">06 20 44 36 31</p>
<p style="text-align: center;"><u>Bureau</u></p> <p>Présidente : Marie José Domecq Secrétaire : Dominique Broize-Arrieu Trésorière : Christiane Vauthey-Langlès</p> <p><u>Membres du conseil d'administration</u></p> <p>Monique Aussenac-Degals Michèle Bonafos, membre fondateur Laurent Bourdallé Michel Carsalade Ginette Anna Lalanne Danielle Lassus Béatrice Masseys Marc Ronfort Jean-François Saget, membre fondateur Sylvain Saux-Escoubet Didier Videau</p>	<p style="text-align: center;"><u>Secrétariat</u></p> <p>Pour tout ce qui a rapport avec le fichier des adhérents (changement d'adresse, code d'accès désactivé ou adhésion) contacter le secrétariat :</p> <p style="text-align: center;">cgpasecretariat@orange.fr Téléphone : 07 81 16 04 77</p> <p><u>Demandes ou propositions</u></p> <p>Pour tout le reste (envoi d'articles ou de photos pour la lettre, demande ou proposition de conférence, etc.), utiliser l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">contactcgpa@orange.fr</p>
<p style="text-align: center;"><u>Accueils</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Aux Archives départementales boulevard Tourasse à Pau, tous les lundis après-midi, de 14h15 à 16h30. Prendre rendez-vous au 06 20 44 36 31• Au centre Nelson Paillou 12 rue du Professeur Garrigou Lagrange à Pau les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 18h à 20h. Prendre rendez-vous au 06 77 45 12 38• À l'Usine des Tramways avenue Gaston Lacoste à Pau, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois. Prendre rendez-vous au 06 81 91 36 49	